

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son troisième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni le lundi 5 juin 2006, à 9 heures et à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*;
- projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*;
- projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*;
- projet de loi 27 — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*;
- projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*;
- projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*.

Composition du Comité :

Réunion du 5 juin 2006, à 9 heures :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* BJORNSON;
- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. MARTINDALE;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. PENNER;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Le Comité a élu M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. DYCK remplace M^{me} STEFANSON.

Réunion du 5 juin 2006, à 18 heures :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* BJORNSON;
- M^{me} BRICK (présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. MARTINDALE (vice-président);
- M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :

- M. PENNER remplace M^{me} TAILLIEU;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* CHOMIAK.

Motion :

Le Comité a adopté une motion durant la réunion du lundi 5 juin 2006 à 18 heures voulant qu'il recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 5 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act* :

| | |
|--------------------------------|--|
| Ian Wishart | Keystone Agricultural Producers |
| Gloria Desorcy | Association des consommateurs du Canada, section manitobaine |
| Tom Simms | Community Education Development Association |
| Jennifer Lukovich | Particulier |
| Le très honorable Ed. Schreyer | Particulier |

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act* :

| | |
|--------------|---------------------------------|
| Doug Chorney | Keystone Agricultural Producers |
| Diane Rybak | Particulier |

Le Comité a entendu 8 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act* :

| | |
|------------------|---|
| Greg Bruce | Canards illimités Canada |
| Doug Dobrowski | Association des municipalités du Manitoba |
| Jake Buhler | Association des districts de conservation du Manitoba |
| Ian Wishart | Keystone Agricultural Producers |
| Roland Chaput | Particulier |
| Richard Gregoire | Particulier |
| L. Lacoste | Particulier |
| James Wade | Producteurs laitiers du Manitoba |

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act* :

| | |
|--------------|--|
| Brian Ardern | Président, Association des enseignants du Manitoba |
|--------------|--|

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* :

| | |
|-----------|-------------|
| Len Evans | Particulier |
|-----------|-------------|

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act* :

| | |
|-------------|---------------|
| Sara Anghel | Direct Energy |
|-------------|---------------|

Le Comité a reçu 2 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act* :

| | |
|---------------|---|
| Joyce Bateman | Présidente, Division scolaire de Winnipeg |
| Hilda Froese | Division scolaire Garden Valley |

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 3 du projet de loi.

Il est proposé que le paragraphe 7(1) du projet de loi et l'intertitre qui le précède soient amendés par substitution, à « FONDS DE STABILISATION ET DE LIMITATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE », à chaque occurrence et avec les adaptations grammaticales nécessaires, de « FONDS DE LIMITATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE ».

Il est proposé que le paragraphe 7(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Objet du Fonds

7(2) Le Fonds a pour objet de favoriser les programmes et les services visant :

- a) à encourager l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie;
- b) à encourager l'utilisation d'autres sources d'énergie, y compris l'énergie du sol;
- c) à faciliter la recherche et la mise au point d'autres sources d'énergie et de technologies énergétiques novatrices.

Programmes et services visant l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie

7(2.1) Les programmes et les services visés à l'alinéa (2)a) sont conçus et offerts de façon à ce que :

- a) les habitants des régions rurales et septentrionales de la province, les personnes à faible revenu ainsi que les aînés y aient accès;
- b) les abonnés résidentiels d'Hydro-Manitoba aient accès à des programmes et des services comparables, peu importe la source d'énergie qu'ils utilisent pour chauffer leur foyer.

Il est proposé que le paragraphe 7(3) du projet de loi soit amendé par substitution, à « des exercices 2005-2006 et », de « de l'exercice ».

Il est proposé que l'article 10 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

10 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (frais d'encaissement des chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Government Cheque Cashing Fees)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 165 figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :

« **organisme d'administration locale** » Municipalité, district d'administration locale, collectivité ou collectivité constituée, selon le sens que la *Loi sur les affaires du Nord* attribue à ces deux derniers termes, ou division ou district scolaire établi sous le régime de la *Loi sur les écoles publiques*, laquelle entité est désignée à ce titre dans les règlements. ("local government body")

Il est proposé que la définition de « chèque du gouvernement », figurant à l'article 165 énoncé à l'article 2 du projet de loi, soit amendée par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) d'un organisme d'administration locale.

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa 168(1)b), de ce qui suit :

b.1) désigner l'une des entités suivantes à titre d'organisme d'administration locale pour l'application de la présente partie :

(i) une municipalité,

(ii) un district d'administration locale,

(iii) une collectivité ou une collectivité constituée, selon le sens que la *Loi sur les affaires du Nord* attribue à ces termes,

(iv) une division ou un district scolaire établi sous le régime de la *Loi sur les écoles publiques*;

Il est proposé que le paragraphe 169(11) figurant à l'article 2 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Application de la *Loi sur la Régie des services publics*

169(11) La partie I de la *Loi sur la Régie des services publics*, à l'exclusion de l'article 33, de l'article 34 dans la mesure où il se rapporte aux frais et aux dépenses de la personne nommée, du paragraphe 51(2), de l'article 52, de l'article 56 dans la mesure où il a trait aux frais des intervenants et de l'article 57, s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux ordonnances visées au présent article comme si les attributions que celui-ci prévoit étaient conférées à la Régie sous le régime de cette partie.

(N° 27) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac/The Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission des finances des écoles publiques et la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment and The Public Schools Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 300) — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

Marilyn BRICK

Le 5 juin 2006